Projet « **Promouvoir la liberté d'expression et des médias, et protéger les défenseurs des droits de l'homme au Togo** »

2023-2025

EVALUATION FINALE DU PROJET FOE TOGO

Termes de référence

1. Présentation du projet FOE-Togo et contexte de l'intervention

L'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO), l'Observatoire Togolais des Médias (OTM) et le Réseau Inter-africain pour les Femmes, Médias, Genre et Développement (FAMEDEV) mettent en œuvre le projet « *Promouvoir la liberté d'expression et des médias, et protéger les défenseurs des droits de l'homme au Togo* (FoE Togo) », financé par l'Union Européenne, sur une période d'exécution de 3 ans (2023-2025).

L'initiative vise à (i) renforcer la liberté d'expression et des médias, à travers le développement des connaissances et le renforcement des capacités des médias et institutions médiatiques et (ii) à promouvoir un environnement juridique et institutionnel propice l'exercice des droits humains et à la protection des défenseurs des droits de l'homme. En effet, à travers une démarche participative, le projet cherche à accroître les capacités techniques et institutionnelles des bénéficiaires cibles (journalistes et activistes) et à contribuer à la révision des lois qui limitent l'exercice de la liberté d'expression.

Le Togo fait partie des pays ouest-africains disposant d'un arsenal juridico-institutionnel assez complet relatif à la liberté d'expression, d'information et d'opinion. Malgré ce cadre juridique, la presse togolaise peine à jouir pleinement des libertés garanties par les textes, à cause de certaines dispositions légales limitant l'exercice desdites libertés. En effet, plusieurs restrictions sont consacrées par le cadre juridique relatif à la communication, notamment la loi relative au Code de la presse et de la communication, en vigueur le 7 janvier 2023. Au même moment, les organisations des droits de l'homme (ODH) et médias togolais, face aux récurrentes atteintes aux libertés publiques, peinent à remplir convenablement leur mission de promotion des droits humains et de protection des activistes. Toutefois, les acteurs médiatiques et des droits humains togolais agissent pour faire avancer la législation, à travers des actions souvent isolées.

Pour améliorer l'environnement national relatif à liberté d'expression et les moyens d'actions des organisations de presse et de droits humains, le projet FoE Togo a mis l'accent sur (1) le renforcement des capacités et la sensibilisation des acteurs des médias et de la société civile, (2) la mise à disposition d'outils et ressources numériques de suivi et d'alerte sur les atteintes aux droits humains (3) le plaidoyer politique et le dialogue multi-acteurs, (4) l'assistance juridique et judiciaire des activistes et des journalistes, (5) la responsabilisation des acteurs locaux à travers l'octroi de micro subventions, etc. Pour plus de détails sur les activités, veuillez consulter les documents indiqués au point 11 de ces TDR.

2. Bilan sommaire du projet FOE en 2023 et 2024

- Au plan formation et sensibilisation : 994 personnes dont 30% de femmes environ, y compris des professionnels des médias et de la société civile, ont été mobilisées sur des sujets clés comme la gestion de projet, la cybersécurité, la désinformation, les enjeux de l'intelligence artificielle, les inégalités de genre, la liberté d'expression, l'accès à l'information permettant de renforcer leurs capacités pour produire un journalisme éthique et responsable, etc.
- Un programme de microsubventions a soutenu 09 initiatives portées par des d'organisations locales de médias (6) et de droits humains (3), amplifiant les actions de renforcement des capacités des médias et des organisations de défense des Droits de l'homme, en droite ligne avec les objectifs du projet.

- Un fonds de soutien et d'assistance judiciaire, un mécanisme rapide de protection, a permis de prendre en charge neuf (09) personnes en détresse dans l'exercice de leur métier dont 03 activistes et 06 journalistes.
- Un plaidoyer politique en faveur d'un environnement juridique et institutionnel plus propice à la liberté d'expression et la protection des défenseurs a été mené avec des concertations engagées entre acteurs médiatiques et les autorités pour la révision de certaines dispositions du code de la presse.
- Participation aux sessions de CADHP : 01 déclaration conjointe faite en faveur de la levée des restrictions autour de la liberté d'expression et des droits humains protégés au Togo, lors de la 81e session (octobre 2024) de la CADHP, à Banjul.
- La mise en place d'un comité de protection pour les journalistes et défenseurs des droits de l'homme a été amorcée pour porter, à terme, des actions de veille et de plaidoyer sur et pour la liberté d'expression et la protection des journalistes et activistes.
- Au plan des productions de ressources : Huit (8) guides, recueils et analyses de contenus ont été réalisés dans le cadre du projet.
- Un concours national Médias et droits humains a été organisé. Un jury indépendant a permis de récompenser trois journalistes pour la qualité de leurs productions éditoriales.
- Au plan des outils numériques : une (1) plateforme numérique et une (1) application d'alerte et monitoring des droits humains sont opérationnelles. L'application d'alerte connait une utilisation graduelle par les acteurs. Par ailleurs, une application de monitoring du genre dans les contenus médiatiques est également en développement.

3. But et objectifs de l'évaluation

But de l'évaluation	L'évaluation a pour but de mesurer la performance globale du projet « *Promouvoir la liberté d'expression et des médias, et protéger les défenseurs des droits de l'homme au Togo* (FoE Togo) » *en termes des résultats atteints* par rapport aux objectifs, cibles et indicateurs de son cadre logique d'intervention, à travers 6 critères tels que définis ci-dessous.
Objectifs de l'évaluation	1. Apprécier la mise en œuvre du projet sur la base des critères ci-dessous : • Pertinence; • Cohérence ; • Efficacité ; • Efficience ; • Impact ; • Durabilité. 2. Tirer les enseignements et formuler des recommandations qui permettront à l'IPAO et ses partenaires, ainsi qu'à l'Union Européenne, de mieux instruire le développement de futurs projets.

4. Priorités spécifiques de l'évaluation

L'évaluation en mesurant la performance globale du projet devra mettre l'accent sur les aspects suivants :

- L'adéquation de l'intervention et des activités apportées par le projet face aux attentes des bénéficiaires cibles et au contexte de l'intervention ;
- La contribution du projet aux questions de liberté d'expression et de protection des défenseurs des droits humains au Togo à travers l'analyse des résultats atteints et la qualité des actions menées ;
- L'évaluation des effets et impacts des activités menées par le projet sur les bénéficiaires cibles à travers l'analyse des changements apportés en leurs seins ;
- La mobilisation et l'engagement des parties prenantes au projet et ses effets sur les résultats atteints (par exemple la stratégie avec les microprojets) ;
- La durabilité des résultats atteints par le projet ainsi que les facteurs de succès ou risques pour la pérennisation des actions du projet ;
- L'efficacité des mesures prises par le projet pour encourager la participation des femmes et des jeunes et les obstacles à cette participation ;
- La qualité de la communication du projet et la visibilité de l'action ;
- Les enseignements et recommandations pour des adaptations futures avec des projets similaires.

5. Approche méthodologique

L'approche sera mixte, inclusive, participative, interactive et transparente. L'évaluation fournira des données quantitatives et qualitatives, grâce à la méthodologie suivante :

- Etude et examen de toute la documentation pertinente du projet, y compris le cadre logique d'intervention du projet, les plans de travail annuels, les rapports d'activités, spécifiques et annuels, etc. ;
- Réunions et entretiens entre l'équipe d'évaluation et celle du projet ;
- Des entretiens qualitatifs avec les bénéficiaires du projet, les partenaires opérationnels locaux et d'autres parties-prenantes pour collecter les données primaires auprès des principales parties prenantes à l'aide de guides d'entretien structurés ;
- Entretiens avec des informateurs-clés pertinents (*Liste des institutions pertinentes à fournir*) ;
- Observations (visites de terrain avec recours à une liste de contrôle).

6. Equipes d'évaluation

L'équipe d'évaluation comprendra :

- Un consultant ou équipe d'évaluateurs externe avec des compétences pertinentes et une expérience certaine en matière d'évaluation de projet au Togo.

Cette équipe sera appuyée par le personnel du bureau local du projet au Togo et la direction du consortium IPAO, FAMEDEV et OTM.

7. Profil de l'évaluateur

- Etre titulaire d'un diplôme BAC +4/5 ou d'une certification reconnue en gestion et évaluation des projets de développement ;
- Avoir une expérience d'au moins 7 ans, dans l'évaluation de projets de type Union Européenne, USAID, JICA ;
- Avoir réalisé au moins 03 évaluations finales pour le compte d'institutions nationales d'envergure, d'organisations régionales ou internationales (fournir les rapports ou fournir les liens pour y accéder) ;
- Avoir une bonne connaissance des problématiques liées aux droits de l'homme, la liberté d'expression en Afrique de l'Ouest, au Togo en particulier ;
- Avoir une bonne connaissance du secteur médiatique et de la société civile togolaise ;
- Avoir une bonne maitrise des mécanismes et procédures d'évaluation des projets financés par l'Union Européenne.

NB : De préférence, un évaluateur ou cabinet d'évaluation basé au Togo sera privilégié.

8. Livrables attendus

Le consultant devra fournir les livrables suivants :

- Une méthodologie d'évaluation détaillée : comment le consultant procèdera-t-il pour documenter les informations attendues au terme de l'évaluation ? Quels documents consultera-t-il ? Qui sont les acteurs qu'il rencontrera sur le terrain ? Comment compte-t-il organiser les entretiens (individuels, collectifs, panels) ?
- Un rapport provisoire soumis et discuté avec le Consortium du projet avant la production du rapport final d'évaluation de 50 pages environ, incluant les enseignements et les recommandations ;
- Les résultats-clés de l'évaluation dans un document séparé (format PowerPoint souhaité) ;
- Des annexes constituées des termes de référence de l'évaluation, outils de collecte utilisés, liste des personnes interviewées, etc. (*A joindre au rapport*).

9. Durée et période couverte par l'évaluation

L'évaluation sera menée sur **25 jours ouvrés,** à planifier entre le 07janvier et 06 février 2026.

10. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra :

- Un CV du consultant principal (et des personnes qui seront impliquées dans l'évaluation) ;
- Trois références professionnelles ;
- Une offre technique n'excédant pas 05 pages, faisant une description détaillée de la méthodologie (outils de collecte et méthodes d'analyse des résultats ; plan de travail détaillé) ;
- Une offre financière détaillée avec toutes les lignes de dépenses prévues (honoraires, frais d'enquêtes, autres frais nécessaires, etc.) avec proposition d'échéancier de paiement ;
- Trois rapports d'évaluation de projet ou les liens permettant d'y avoir accès (dont un au moins de projet UE) (*Ils resteront strictement confidentiels*) ;
- Le plan du rapport final d'évaluation.

10. Soumission des candidatures

Les personnes physiques ou morales répondant au profil recherché sont priées de transmettre leurs offres, au plus tard le **15 décembre 2025, à 00 heure GMT,** à l'adresse bfaye@panos-ao.org , en mettant en copie petchezif@gmail.com, tchaoudaokossi@gmail.com et

djide@panos-ao.org.

L'email doit avoir pour objet : **Candidature Evaluation FoE Togo 2025.**

11. Plus d'information sur le projet FOE TOGO

- Fiche de présentation du projet
- Matrice du cadre logique du projet
- Rapports techniques des années 1 et 2

Suivre ce lien :

https://drive.google.com/drive/folders/169o8TUQr90OueWP5ZW7ERWqskH6wkarm?usp=drive_link

- **Site web dédié au projet**

  https://www.togowatch.org/